

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIVITÉS

2026-2029



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CONTENU

Mot du président	3
Mot du chef de la direction	4
Notre organisation	5
La législation applicable	6
Contexte opérationnel	7
Alignement sur les priorités du gouvernement	8
Notre orientation stratégique	9
Notre plan d'activités	10
Pilier 1 – Consommateurs et participants au marché	10
Pilier 2 – Amélioration continue des processus et des systèmes	11
Pilier 3 – Gens et culture	12
Pilier 4 – Stabilité financière	13
Mesures du rendement en 2026-2029	14
Budget	15

MOT DU PRÉSIDENT

Honorable René Legacy
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter la Stratégie et le plan d'activités de 2026-2029 de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Le plan porte sur la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029.

Élaboré sous la direction de la Commission conformément à la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* et la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, le plan définit les domaines d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs de rendement clés.

À titre de président, je suis responsable de la préparation du plan et de l'atteinte de ses objectifs. À l'aube de l'exercice financier de 2026-2029, le conseil d'administration demeure résolu à exercer une gouvernance et un contrôle efficaces afin de soutenir le mandat du gouvernement. Ses décisions et les mesures prises respecteront rigoureusement les pratiques exemplaires.

Le conseil d'administration a officiellement approuvé le plan le 11 février 2026. Je vous le sou mets avec la pleine confiance du conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Original signé par Paul Van Iderstine

Paul Van Iderstine
Président du conseil d'administration
Commission des services financiers et des services
aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

MOT DU CHEF DE LA DIRECTION

Honorable René Legacy
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

La direction et le personnel de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick sont heureux de vous présenter la Stratégie et le plan d'activités de 2026-2029 de la Commission. Ce document présente une vue d'ensemble de l'organisation et de ses principaux objectifs.

Le plan stratégique s'articule autour de quatre piliers : les consommateurs et les participants aux marchés; l'amélioration continue des processus et des systèmes; les gens et la culture; la stabilité financière. Chacun de ces piliers appuie la vision de la Commission, c'est-à-dire travailler ensemble pour assurer l'excellence en matière de réglementation des services financiers et de consommation au Nouveau-Brunswick. Ils appuient aussi notre objectif d'inspirer un sentiment de confiance et de compétence financières chez les gens du Nouveau-Brunswick.

Au nom du personnel dévoué, des membres du conseil d'administration de la Commission ainsi que des parties prenantes, je vous prie de recevoir favorablement la Stratégie et le plan d'activités de 2026-2029.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Original signé par Kevin Hoyt

Kevin Hoyt
Chef de la direction
Commission des services financiers et des services
aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

NOTRE ORGANISATION

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick est l'autorité responsable de la réglementation des services financiers de la province, et à ce titre, elle joue un rôle déterminant dans l'économie provinciale. Elle est une société de la Couronne (en vertu de la partie IV de la [Loi relative aux relations de travail dans les services publics](#)) financièrement autonome, dont le mandat est de surveiller le marché afin d'en assurer l'intégrité, l'efficacité et la transparence en vertu de l'autorité conférée par la [Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs](#).

La Commission est régie par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, et elle est redevable au ministre des Finances et du Conseil du Trésor. Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques de la Commission, établit le cadre budgétaire et de gestion des risques, veille à l'application de la législation régissant les services financiers et les services à la consommation et assure la concordance des priorités organisationnelles à celles du gouvernement.

La Commission protège l'intérêt public en exerçant une surveillance réglementaire rigoureuse des marchés et en menant des initiatives de sensibilisation propres aux secteurs d'activité. Son champ d'application est vaste et elle intervient dans deux principaux volets :

- **Les services financiers** (biens non réclamés, assurances, pensions, valeurs mobilières et dérivés, caisses populaires, courtage hypothécaire, coopératives)
- **La protection du consommateur** (prêts sur salaire, démarchage, agents immobiliers)

La Commission cherche à atteindre les objectifs qui sous-tendent la législation sans perdre de vue l'importance d'une réglementation appropriée et proportionnée au type d'activité.

À titre d'organisme de réglementation, sa mission est d'assurer l'intégrité du marché des services financiers et des services à la consommation. La Commission élabore des projets de réglementation en consultation avec les parties prenantes et ses homologues, et elle fournit des autorisations d'exercice aux entités et aux particuliers dont les activités sont réglementées par la Commission. Elle surveille les régimes de retraite agréés, réglemente les caisses populaires, examine l'information soumise par les émetteurs assujettis et les entreprises déclarantes, et effectue des examens de conformité. Lorsque cela s'avère nécessaire, elle n'hésite pas à prendre des mesures décisives contre les infractions aux lois qui régissent les services financiers et les services à la consommation. Ses programmes de sensibilisation visent à promouvoir la littératie financière des gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent acquérir les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées et responsables, gérer leur patrimoine, observer une stratégie d'épargne-retraite et évoluer avec confiance dans le marché, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur résilience financière.

Tout ce que la Commission entreprend est guidé par ses valeurs. Elle est entièrement responsable de ses décisions et mise sur la collaboration, le maintien des normes professionnelles élevées, la promotion d'un environnement ouvert et accueillant, le respect des parties prenantes et la recherche de l'intégrité éthique.

Devant la transformation incessante du paysage financier, la Commission s'engage résolument à protéger l'intérêt public et à accroître la confiance dans les secteurs réglementés sous sa gouverne grâce à une réglementation efficace, à la sensibilisation et au respect de la législation.

LA LÉGISLATION APPLICABLE

La Commission compte des bureaux à Fredericton et à Saint John et un effectif de plus de 115 personnes qui veille à l'application des lois provinciales suivantes :

- *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*
- *Loi sur les licences d'encanteurs*
- *Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette*
- *Loi sur les commissaires à la prestation des serments*
- *Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation*
- *Loi sur la protection du consommateur^[1]*
- *Loi sur les coopératives*
- *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*
- *Loi sur les caisses populaires*
- *Loi sur les services d'évaluation du crédit*
- *Loi sur le démarchage*
- *Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier*
- *Loi sur les franchises*
- *Loi sur les cartes-cadeaux*
- *Loi sur les assurances*
- *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*
- *Loi sur les courtiers en hypothèques*
- *Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins*
- *Loi sur les prestations de pension*
- *Loi sur les régimes de pensions agréés collectifs*
- *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*
- *Loi sur les agents immobiliers*
- *Loi sur les valeurs mobilières*
- *Loi sur le transfert des valeurs mobilières*
- *Loi sur les biens non réclamés*

1. Cette loi a reçu la sanction royale le 7 juin 2024. Les règles connexes sont en cours d'élaboration.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La stratégie et les initiatives de la Commission sont axées sur la réglementation adaptative, la sensibilisation, la disponibilité des technologies de pointe et, toujours, la protection du consommateur. Étroitement liés, ces dossiers prioritaires constituent les assises de notre plan de 2026-2029 et reflètent l'environnement dynamique dans lequel la Commission évolue.

- **Portée des activités de réglementation** – Notre mandat réglementaire couvre un large éventail de services financiers. Sa complexité nécessite des stratégies réglementaires sophistiquées et nuancées ainsi qu'une approche éclairée par la participation et la consultation des parties concernées, pour assurer un juste équilibre entre l'innovation, la protection du consommateur et un marché florissant. L'influence des récents événements sur le commerce entre les provinces et territoires et l'évolution des normes canadiennes exigent une approche souple et cohérente.
- **Évolution de la protection du consommateur** – La convergence de la réalité physique et de la réalité numérique des finances personnelles a une incidence profonde sur la protection du consommateur. Les transactions numériques et les intelligences artificielles font de plus en plus partie du quotidien du consommateur, ce qui accroît sa vulnérabilité, car elles passent par l'échange d'une quantité importante de renseignements personnels. La complexité croissante des escroqueries qui tirent parti des intelligences artificielles les rend de plus en plus difficiles à distinguer des productions humaines. Face à ce phénomène, de nouvelles approches s'imposent, notamment pour la sensibilisation du public, les enquêtes antifraudes et la prise de mesures adéquates.
- **Gestion de l'effectif et pérennité organisationnelle** – La Commission ne pourrait remplir son mandat sans un effectif compétent et hautement spécialisé. Les stratégies de recrutement et de conservation des talents, la formation professionnelle, le développement des capacités de direction et la planification de la relève sont essentiels au transfert du savoir organisationnel et à la pérennité de l'organisation.
- **Avancées numériques et technologiques** – Les nouvelles technologies ne cessent de transformer les activités financières et commerciales. Dans un monde où les technologies et les intelligences artificielles sont de plus en plus omniprésentes, la protection des données et le maintien de l'intégrité opérationnelle constituent des défis de taille dont la maîtrise nécessitera des cadres politiques axés sur la protection des données et l'utilisation éthique de l'IA.
- **Résilience économique** – Des facteurs économiques régionaux et mondiaux, comme les alliances géopolitiques, la fluctuation du taux de change, les politiques commerciales, la pression inflationniste, l'endettement accru des consommateurs, et l'accessibilité à des logements abordables exercent un impact de plus en plus marqué sur la stabilité financière, le niveau de consommation et les décisions des consommateurs. Le climat d'incertitude commerciale et les coûts supplémentaires qui en découlent peuvent imposer un fardeau supplémentaire tant pour les professionnels des services financiers que pour les consommateurs. La solution à ces défis passe par une approche concertée ainsi qu'un cadre de réglementation suffisamment souple qui reconnaisse l'interconnexion des risques politiques mondiaux et qui soit capable d'offrir un soutien adéquat aux parties concernées, tout en maintenant les balises qui protègent les consommateurs et favorisent la résilience financière et la confiance dans les marchés.
- **Changements climatiques et risque lié à l'environnement** – Pour les professionnels du secteur financier, les risques financiers liés aux changements climatiques peuvent entraîner des répercussions sur les coûts, la stabilité du marché des placements et la viabilité. La Commission participe aux activités d'associations nationales et internationales qui surveillent les nouvelles tendances et établissent des pratiques exemplaires pour en tenir compte.

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Les axes d'intervention de la Commission sont établis en fonction des priorités stratégiques de la province communiquées dans le discours du Trône et dans la lettre de mandat du ministre des Finances et du Conseil du Trésor. En voici un résumé ainsi qu'une description détaillée de nos initiatives stratégiques.

Priorités du gouvernement	Principales initiatives stratégiques de la Commission
Leadership digne de confiance <i>Initiatives stratégiques</i>	Examiner et actualiser les lois et les règlements qui touchent les activités réglementées par la Commission.
	Encourager la conformité des détenteurs et continuer de promouvoir le Programme des biens non réclamés auprès des gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent s'en prévaloir.
	Poursuivre les initiatives stratégiques visant à promouvoir la croissance et le dynamisme des marchés, en étroite collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).
Éducation <i>Initiatives stratégiques</i>	Soutenir le bien-être financier des gens du Nouveau-Brunswick au moyen de programmes de sensibilisation qui favorisent la résilience et l'adaptabilité des consommateurs lorsqu'ils font face à des défis financiers, et renforcent la confiance et la compréhension des droits et responsabilités des consommateurs dans les secteurs réglementés par la Commission.
	Continuer de créer et d'offrir des possibilités d'éducation pour sensibiliser le public à l'exploitation financière et au mauvais traitement des aînés et des personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick, et répondre aux besoins en matière d'information financière, de consommation et d'éducation d'autres populations vulnérables, y compris les nouveaux arrivants dans la province.
	Poursuivre les initiatives de développement de la littératie financière en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en fournissant des outils, des ressources et un soutien à la formation au personnel enseignant et aux élèves.
Environnement	Participer aux travaux de comités intergouvernementaux influents qui examinent les répercussions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) touchant les secteurs réglementés par la Commission.

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

Notre finalité

Donner aux gens du Nouveau-Brunswick un sentiment de compétence et de confiance financières.

Notre vision

Travailler ensemble pour l'excellence en matière de réglementation des services financiers et des services à la consommation pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Notre mandat

Fournir des services de réglementation qui protègent l'intérêt public, améliorent la confiance du public et favorisent la compréhension des secteurs réglementés grâce à des programmes de sensibilisation.

Nos valeurs

Responsabilité

Rendre compte de notre travail, de nos propos et de nos actions.

Soutien

Travailler en collaboration, appuyer l'apprentissage et la croissance, et célébrer les réussites de chacun.

Professionnalisme

Donner le meilleur de soi-même chaque jour pour réaliser un travail de grande qualité orienté vers l'avenir.

Inclusion

Respecter et accueillir les idées, les forces, les croyances, les intérêts, les situations personnelles et l'origine culturelle de chacun.

Respect

Traiter les personnes avec qui nous travaillons avec dignité et respect.

Éthique

Agir avec intégrité, être digne de confiance et juste.

NOTRE PLAN D'ACTIVITÉS

La Stratégie et plan d'activités de 2026-2029 de la Commission décrit les principaux objectifs et initiatives stratégiques de ses quatre piliers, chaque pilier représentant un objectif stratégique distinct. Ces objectifs guident les décisions et les initiatives de la Commission.



Pilier 1 – Consommateurs et participants au marché

Objectif – Réduire les risques et les préjudices pour les gens du Nouveau-Brunswick et les sensibiliser au marché afin d'accroître leur confiance et leur assurer un traitement équitable.

La Commission contribue au développement d'un marché vigoureux et résilient grâce à une réglementation dynamique, à la protection des consommateurs et à la mobilisation et sensibilisation des parties prenantes.

Objectifs stratégiques

- Proposer des politiques qui répondent aux besoins du marché.
- Promouvoir la résilience des institutions financières.
- Accroître la confiance dans la protection des consommateurs et des investisseurs.
- Promouvoir l'utilisation du Programme des biens non réclamés.

Initiatives stratégiques

Réglementation

1. Finaliser les règles d'application de la *Loi sur la protection du consommateur* et opérationnaliser le cadre de réglementation.
2. Opérationnaliser le cadre de la *Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier*.
3. Assurer la concordance de la réglementation en travaillant avec les ACVM à l'élaboration de politiques.
4. Élaborer de nouvelles règles pour appuyer les modifications à la *Loi sur les prestations de pension* concernant le déblocage des fonds en cas de difficultés financières.

5. Recommander au gouvernement des modifications à la *Loi sur les assurances*.
6. Mener un examen des règles concernant les biens non réclamés afin de déterminer s'il y a lieu de les modifier et publier les modifications proposées, le cas échéant.
7. Collaborer avec le gouvernement pour renforcer le libre-échange interprovincial et l'harmonisation réglementaire dans les services financiers et de consommation.

Éducation et protection du consommateur

8. Élaborer et déployer des campagnes ciblées de conformité et de sensibilisation ainsi que des programmes, des sites Web et des communications numériques portant sur des sujets et des publics prioritaires.
9. En collaboration avec les autres organismes de réglementation, étudier l'évolution des techniques d'approche de la fraude en ligne afin de renforcer les mesures antifraudes au Nouveau-Brunswick.



Pilier 2 – Amélioration continue des processus et des systèmes

Objectif – exceller dans l'élaboration de services de réglementation efficaces, pertinents et dynamiques et le développement de bonnes pratiques opérationnelles.

La Commission optimise la performance organisationnelle grâce à l'intégration des technologies, à un processus réglementaire, opérationnel et décisionnel efficace, et à la gestion judicieuse des ressources.

Objectifs stratégiques

- Offrir un excellent service aux consommateurs et aux secteurs réglementés du Nouveau-Brunswick.
- Moderniser les systèmes informatiques.
- Maintenir une posture de sécurité conforme aux recommandations du NIST.
- Améliorer la réalisation des projets prioritaires de la Commission.

Initiatives stratégiques

1. Moderniser la plateforme d'octroi de licences et de permis afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et s'assurer que l'infrastructure des systèmes réglementaires et opérationnels est sécurisée et évolutive.
2. Mettre en place un cadre de gestion des projets en misant sur les méthodes et outils avérés, et la formation des gestionnaires de projets.



Pilier 3 – Gens et culture

Objectif – Maintenir un effectif hautement qualifié qui tient à cœur la mission de la Commission.

La Commission veut être un employeur de choix. C'est pourquoi elle accorde la plus grande importance à la gestion des talents, afin d'assurer la capacité organisationnelle, de fournir un environnement qui soutient une équipe diversifiée, autonome et motivée, et de promouvoir une approche humaine.

Objectif stratégique

- Habilitier un effectif motivé.

Initiatives stratégiques

1. Déployer une stratégie d'acquisition et de conservation des talents.
2. Développer un cadre de gestion des talents.
3. Intégrer la raison d'être organisationnelle et les principes ESG à l'expérience du personnel et aux processus opérationnels.



Pilier 4 – Stabilité financière

Objectif – Optimiser la capacité financière de la Commission afin qu'elle puisse accomplir son mandat et offrir des services pertinents à la population néo-brunswickoise.

La Commission s'est engagée à assurer une gestion financière responsable et la prestation de services pertinents à la population néo-brunswickoise en misant sur la planification stratégique, la responsabilisation et l'utilisation judicieuse des ressources.

Objectif stratégique

- Assurer une gestion financière responsable et la prestation de services pertinents.

Initiatives stratégiques

1. Publier tous les ans des rapports financiers, stratégiques et de rendement pour juger du succès dans l'atteinte des objectifs législatifs et opérationnels, conformément aux exigences du mandat.
2. Atteindre le revenu net ciblé tout en maintenant un régime de réglementation efficace.
3. Soutenir le déploiement du programme d'audit interne de la Commission.
4. Revoir périodiquement les règles sur les droits exigibles de la Commission afin d'assurer sa capacité financière.

MESURES DU RENDEMENT EN 2026-2029

Objectif stratégique	Objectif	Mesures du rendement	Périodicité	Objectif de 2026-2027
Pilier 1 – Consommateurs et participants au marché Réduire les risques et les préjudices pour les gens du Nouveau-Brunswick et les sensibiliser au marché afin d'accroître leur confiance et leur assurer un traitement équitable.	Élaborer des politiques pertinentes	Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent le calendrier	T	80 %
	Assurer la résilience du réseau	Ratio de capitaux propres du réseau des caisses populaires (exprimé en pourcentage)	T	5,75 %
	Accroître la confiance à l'égard de la protection des consommateurs	Pourcentage des répondants qui disent avoir confiance en la protection (sondage mené auprès des consommateurs)	A	70 %
	Promouvoir l'utilisation du Programme des biens non réclamés	Valeur totale du flux de trésorerie en dollars, soit la somme des biens remis par les détenteurs et la somme des fonds versés aux réclamants	T	3 M\$
Pilier 2 – Amélioration continue des processus et des systèmes Exceller dans l'élaboration de services de réglementation efficaces, pratiques et dynamiques.	Fournir des services qui répondent en tout point aux besoins des consommateurs et des secteurs réglementés du Nouveau-Brunswick	Pourcentage des services qui respectent les normes	T	90 %
	Moderniser les systèmes informatiques	Proportion des systèmes qui ont été modernisés (exprimée en pourcentage)	T	33 %
	Maintenir une posture de sécurité conforme aux recommandations du NIST	Indice du NIST	T	3,5
	Améliorer la réalisation des projets prioritaires de la Commission	Pourcentage des projets prioritaires qui respectent le calendrier	T	75 %
Pilier 3 – Gens et culture Maintenir un effectif hautement qualifié qui tient à cœur la réalisation du mandat.	Habiliter un effectif motivé	Indice d'engagement du personnel	A	=>80 %
Pilier 4 – Stabilité financière Optimiser la capacité financière de la Commission afin qu'elle puisse accomplir son mandat et offrir des services pertinents à la population néo-brunswickoise.	Assurer une gestion financière responsable et des services pertinents	Résultat net	A	8 M\$

BUDGET

La Commission doit avoir la capacité opérationnelle et financière d'accomplir son mandat et d'offrir des services pertinents et utiles à sa clientèle cible, à savoir les consommateurs du Nouveau-Brunswick, les participants des secteurs sous sa gouverne, les autres organismes de réglementation et le gouvernement provincial.

Sources de revenus

En vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, la Commission est habilitée à établir des règles régissant les droits et les cotisations à percevoir, faisant d'elle un organisme de réglementation financièrement autonome. Sa principale source de revenus provient des droits et des cotisations perçus auprès des professionnels et des entités des secteurs d'activité sous sa gouverne. Les activités de la Commission génèrent habituellement un excédent annuel de 8 à 10 millions de dollars. Cet excédent est versé au fonds consolidé de la province.

Structure de coûts

Environ 75 % des dépenses se rapportent aux coûts liés au personnel et aux membres de la Commission. Le reste se rapporte à la réalisation des objectifs et des initiatives stratégiques. Les facteurs susceptibles de toucher les secteurs réglementés par la Commission ou les nouveaux domaines de réglementation qui pourraient peser sur le budget sont notamment :

- Le lancement d'une nouvelle marque destinée à sensibiliser les consommateurs pour soutenir leur résilience financière, leur confiance dans le marché et la compréhension de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils font affaire avec les professionnels dont les activités sont réglementées.
- La modernisation des systèmes de réglementation internes et le développement des compétences de base en matière d'innovations technologiques financières.
- La prestation continue des services de réglementation pour traiter les enjeux émergents dans les secteurs réglementés.
- La modernisation du cadre réglementaire, dont les principales initiatives sont les règles pour la protection du consommateur, l'actualisation des règles et règlements de la *Loi sur les prestations de pension*, et l'élaboration de lignes directrices à l'intention des intermédiaires d'assurance.
- L'instauration d'une culture de conformité chez les détenteurs de biens non réclamés.
- Les programmes de sensibilisation en cours visant à promouvoir la littératie financière des gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent acquérir les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées, comme le développement de modules d'apprentissage en ligne, les campagnes de sensibilisation et les activités menées sur le terrain.

Les projections budgétaires pour les trois exercices financiers se terminant les 31 mars 2027, 2028 et 2029 comprennent les revenus et les dépenses de la Commission.

Données financières choisies		AF 2026-2027	AF 2027-2028	AF 2028-2029
Sources de revenus	Valeurs mobilières	20 387 000 \$	20 797 000 \$	21 215 000 \$
	Services à la consommation	940 000	1 064 000	1 291 000
	Pensions	233 000	231 000	229 000
	Assurances	5 956 000	6 101 000	6 371 000
	Institutions financières	877 000	892 000	907 000
	Biens non réclamés	782 000	797 000	813 000
	Autres revenus	415 000	436 000	458 000
Total		29 590 000	30 318 000	31 284 000
Sources de dépenses	Dépenses des membres de la Commission	252 000	252 000	252 000
	Rémunération du personnel et avantages sociaux	14 964 000	16 033 000	16 963 000
	Frais généraux et administratifs	5 709 000	5 693 000	5 866 000
	Frais des services d'arbitrage par la Commission de l'énergie et des services publics	240 000	240 000	240 000
Total		21 165 000	22 218 000	23 321 000
Résultat net		8 425 000 \$	8 100 000 \$	7 963 000 \$

